

La Lettre du Cercle

CERCLE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Siège social : 14, rue de la Tour, 75116 PARIS

Numéro 35 – Décembre 2008

www.cpat.asso.fr

Libre opinion

L'actualité de l'aménagement du territoire

La présidence française de l'Union européenne marquera les esprits également dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Dans notre république «décentralisée» selon le préambule de la Constitution, l'aménagement du territoire s'efforce de répondre aux plus vives préoccupations des d'aujourd'hui des citoyens.

L'emploi, tout d'abord, à travers la stratégie des «clusters» (association entre des entreprises du même secteur économique et, parfois des collectivités locales, des laboratoires publics). La France vient d'organiser à Sophia Antipolis le 4^{ème} forum international des pôles de compétitivité. Le vice-président de la Commission européenne, Günter Verheugen, chargé de l'Industrie et des Entreprises, y a affirmé que, a insisté sur la nécessité pour les clusters de passer «d'une logique de réseaux à celle de véritables partenariats transfrontaliers et transnationaux» pour soutenir l'émergence et la croissance de clusters de classe mondiale. Une politique qui pourrait être lancée début 2009 dans le cadre de l'année de « la créativité et de l'innovation ».

En second lieu le logement et l'aménagement des villes. En troisième lieu, le souci de l'avenir de la planète et le développement durable : ce troisième souci est l'objet d'une déferlante au sein de l'opinion publique, qui oblige les entreprises comme les acteurs publics à repenser leur stratégie par rapport à elle.

Ces préoccupations sont l'objet des «rencontres informelles» (dans le jargon européen, cela veut dire non récurrentes) des ministres en charge de l'aménagement du territoire et de la politique de cohésion, du 24 au 26 novembre 2008, à Marseille. Ces rencontres concernent, dans des séquences distinctes, les ministres du logement et les ministres en charge des politiques urbaines et les

ministres en charge de la politique régionale et de l'aménagement du territoire.

Les politiques menées au niveau de l'Union européenne encadrent désormais chacun de ces domaines d'action. Et même si les outils de mise en œuvre sont principalement nationaux, les financements proviennent largement de l'Union.

Au moins la présidence française aura-t-elle contribué à raviver la dynamique communautaire dans chacun de ces champs.

J.L.O.

Sommaire

• L'ACTUALITÉ DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	
	Jean-Luc OBIN 1
• LE MEEDAT	
	Jean-Marie SIMON 2
• LE SPORT CONTRIBUE-T-IL À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ?	
RÉUNION ANIMÉE PAR DENIS Cheminade	
	JEAN-Marie SIMON 4
• ILE DE FRANCE : UN COIN DU VOILE	
	Jean-Paul LACAZE 5
• J'AI RENCONTRE UNE « ECOCITE »	
	Jean-Paul LACAZE 6
• MÉTÉO : RESTRUCTURATIONS	
	Jacques CARTIAUX 7
• NOUVEL ESPACE RURAL	
	JL O 8
• NOMINATION DE MARC GASTAMBIDE	
	JL O 8
• LE DECHIREMENT	
	Un livre de Jérôme MONOD 9
• HISTOIRE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE DE L'UNION EUROPÉENNE	
	Un livre de Jean-François DREVET 9
• SANS INCONSCIENT, PAS D'ENTREPRISE EFFICACE	
	Robert BRANCHE 10
• NOTES DE LECTURE : ZEUGMA	
	Jean-Paul LACAZE 12
• HOMMAGE A PAUL RAMBEAUD	
	Jean ROGER 13

« UN GRAND MINISTÈRE POUR LE GRAND DÉFI DE LA PLANÈTE » : LE MEEDDAT

Jean-Marie SIMON

Où en est l'organisation du nouveau Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire auquel est désormais rattachée la Diact (ex DATAR) ?

Il semble que la mise au point de cette organisation soit quelque peu délicate tant il paraît difficile de concilier la vocation technique du ministère avec ses missions économiques, l'une comme les autres devant désormais participer à l'élaboration de nouvelles formes « durables » de développement.

Néanmoins, en tout cas sur le papier, voici où nous en sommes :

- **Un Commissariat général** au Développement Durable élaborera, dans une démarche interministérielle, une stratégie nationale du développement durable qui recherchera l'intégration des trois piliers écologique, économique et sociétal de ce développement. Michèle Pappalardo le dirige.

Cinq directions générales opérationnelles mettront cette stratégie en œuvre :

- la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN), en charge de l'aménagement, du logement, de la construction, de l'urbanisme, des paysages, de la protection de la nature, de l'eau et des richesses minérales. Dr. Jean-Marc Michel.

- la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) Dr. Pierre-Franck Chevet.

- la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM) qui supervisera les transports terrestres et maritimes avec un objectif de transfert modal. Dr. Daniel Bursaux.

- la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC). Dr. Patrick Gandil.

- la Direction Générale de la Prévention des Risques. Dr. Laurent Michel.

Il faut y ajouter la Délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR). Dr. Michèle Merli.

Conséquences directes de cette réorganisation : la fusion des corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées et des ingénieurs du Génie rural et des Eaux et Forêts, la transformation du Conseil général des Ponts en Conseil général de l'environnement et du développement durable, la fusion du corps des inspecteurs de l'équipement avec celui des inspecteurs de l'environnement.

Un Secrétariat Général, dirigé par le Préfet Didier Lallement, pilotera l'ensemble des fonctions transversales et administratives du ministère.

Sur le terrain, les services déconcentrés se regroupent :

- les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) rassemblent les Directions régionales de l'Equipement, de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement. Placées sous l'autorité des Préfets de Région, elles pourront élaborer une stratégie régionale du développement durable.
- les Direction départementales de l'Equipement et de l'Agriculture regroupent les DDE et les DDA pour se fondre ultérieurement, avec les services environnement des préfectures dans les nouvelles Directions Départementales des Territoires placées sous l'autorité des préfets.

onze nouvelles directions interdépartementales des routes, placées sous l'autorité d'un préfet coordonnateur, sont chargées de l'entretien et de l'exploitation des routes et autoroutes non concédées de l'Etat suivant une logique d'itinéraires.

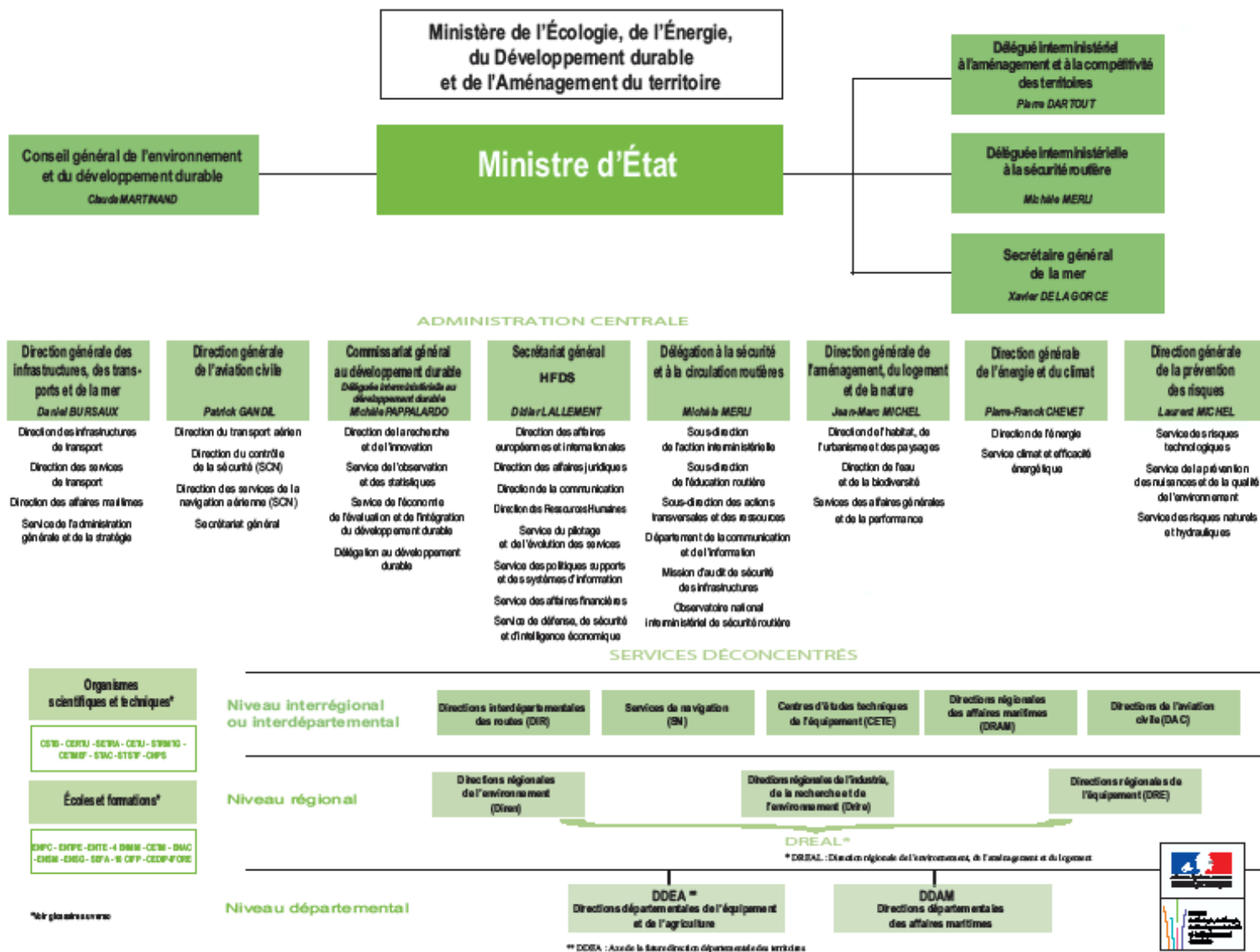
En ce qui concerne la DIACT – dont on rappelle qu'un secrétaire d'Etat et un ministre d'Etat la séparent des services du Premier Ministre - le dossier de presse du Ministère est laconique : « Sont également mis à la disposition du Ministre d'Etat la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires et le Secrétariat général de la Mer ».

Rappelant les grands sujets transversaux qui concernent désormais le Ministère, l'information diffusée en interne est plus explicite concernant les missions de l'ex Datar. Il s'agit de

« Renforcer la compétitivité des territoires dans le cadre d'un développement solidaire et équilibré de toutes leurs composantes : une compétition économique accrue et ouverte, une évolution profonde et contrastée du monde rural, l'affirmation des métropoles, des politiques communautaires plus présentes dans une Europe élargie exposent les territoires à de nouveaux défis que la politique d'aménagement du territoire doit aider à relever.

Le soutien aux territoires les plus performants, permettant à notre pays de valoriser ses savoir-faire générateurs de croissance et d'emploi, se conjugue avec l'expression de la solidarité nationale en faveur des territoires les plus en difficulté dans ne vision d'ensemble des grands équilibres du territoire national.

Cette orientation doit viser une meilleure attractivité des territoires, l'amélioration de leur desserte, et un meilleur accès de leur population aux services et modes d'organisation qui conditionnent une bonne insertion dans les dynamiques économiques et sociales (TIC, réseaux d'entreprises, relations entre structures de formation, de recherche et appareil productif).



Elle doit également s'appuyer sur une évaluation attentive de l'impact territorial des politiques publiques, notamment en matière d'infrastructures de transports et de réorganisation de réseaux publics de services ».

Si la lecture de cette présentation succincte et œcuménique vous suggère quelques questions, n'hésitez pas à les adresser à la Lettre. Nous les transmettrons au Ministère ou à la Diact, mais sans garantir que des réponses y seront apportées.

J-M.S

REUNION-DEBAT DU CERCLE

LE SPORT CONTRIBUE-T-IL À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ?

Intervention de Denis CHEMINADE

Directeur de la Mission Aménagement du Territoire et Développement Durable du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)
Le 22 octobre 2008

Directeur de la Mission « aménagement du territoire et développement durable » au Comité National Olympique et Sportif Français.

« Avec 170.000 clubs et 17 millions de licenciés, sans compter ses pratiquants occasionnels ou inorganisés, le sport français recèle, pour nos territoires, des potentialités de développement inexploitées ».

Le sport, en France, est essentiellement organisé autour de Fédérations, aujourd'hui au nombre de 32. Celles-ci sont dotées de prérogatives de puissance publique et peuvent donc voir certaines de leurs décisions contestées devant les tribunaux administratifs.

Ces Fédérations sont regroupées au sein du CNOSF, organisation faîtière du sport en France.

Interlocuteur des pouvoirs publics, ce dernier a pour mission première de développer la pratique du sport en s'appuyant notamment sur des comités régionaux et départementaux. Il conseille les fédérations et leur apporte son expérience en particulier sur de grands problèmes comme sport et santé, dopage, sport et environnement, sport et économie ...

Le CNOSF est aussi une instance de conciliation dans les conflits qui peuvent surgir autour du sport professionnel ainsi qu'un lieu de réflexions sur la place et le rôle du sport dans la société. Il représente par ailleurs le CIO en France (c'est lui qui sélectionne les candidats aux JO). Doté d'un budget de 9 M€, il dispose de 60 salariés.

L'organisation du sport, autrefois géré entre le seul ministère et les fédérations, s'est diversifiée. De nouveaux acteurs interviennent désormais, en particulier les collectivités locales qui multiplient les initiatives (équipements et manifestations), tandis que le nombre de pratiquants, affiliés ou non à un club, continue de croître.

LA MISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Elle concerne les infrastructures et les politiques sportives menées à tous les niveaux territoriaux. Elle englobe l'ensemble des sports de nature (ceux qui se pratiquent, aériens, nautiques ou terrestres, en milieu naturel), ce qui l'amène à gérer au niveau national les relations avec les organisations de pêcheurs ou de chasseurs, avec les associations de protection de la nature etc....

Elle anime la démarche de développement durable (écologie, économie, relations sociales) transversale à l'ensemble des politiques du CNOSF.

Pour l'aménagement du territoire, le sport était traditionnellement envisagé uniquement sous l'angle de la randonnée pédestre ! Puis, avec la Loi Pasqua, le schéma national d'aménagement du territoire consacre, en 1995, 1 page ½ au sport en traitant de son organisation et de son potentiel économique, de l'offre sportive « territoriale », de la promotion de l'image de la France et de ses territoires à travers le sport. La loi Voynet donne lieu, en 2002, à l'établissement d'un schéma de service collectif du sport, document qui sert encore de référence aujourd'hui.

Constatant qu'il se passait de plus en plus de choses sur le terrain, des études menées par le Comité en 2003 concluent que les collectivités locales sont de plus en plus actives dans le domaine sportif : équipements, financement de manifestations, aides aux associations...et qu'elles élaborent de véritables politiques sportives homogènes, complémentaires et à long terme.

Les Etats généraux du sport, tenus à l'initiative du ministre François Lamour, reconnaissent la compétence sportive des collectivités locales et encouragent la création de conférences régionales pour regrouper, dans chaque Région, l'ensemble des acteurs directs ou indirects du mouvement sportif avec des représentants des départements et de la Région afin de définir des politiques et des actions concrètes. Quatre conférences fonctionnent aujourd'hui en Limousin, Pays de Loire, Centre et Midi-Pyrénées.

Les fédérations sportives elles-mêmes sont en train de prendre conscience de cette dimension territoriale et d'adhérer au principe que l'offre sportive venant du haut doit tenir compte plus largement de la demande émanant des territoires. Une étude d'ETD (Entreprises, Territoires et Développement) aboutit à la conclusion que le sport peut être un levier économique, social (éducation, politique de la ville, jeunesse, insertion...), un facteur d'attractivité et un moyen de développement durable pour les territoires. Mais peu d'entre eux affichent encore de réelles politiques en ce domaine.

L'IMPACT TERRITORIAL DU SPORT

Il peut être extrêmement important si l'on prend l'exemple de manifestations mondiales.

Les JO de Pékin ont été ainsi l'occasion de créer 16 usines de traitement des eaux, des parcs, un nouvel aéroport, 143 kms de métro supplémentaires, de réorganiser les industries pour améliorer la qualité de l'air...

La Coupe du monde de Rugby 2007 a eu d'importantes retombées économiques pour notre pays, dépassant les 500 M€ selon le Centre national de l'économie du sport. Les retombées économiques, mais aussi sociales ont été de même extrêmement positives pour les collectivités territoriales concernées, en termes d'image, de notoriété, de cohésion sociale.

En conclusion

Le sport contribue à l'aménagement du territoire en valorisant les territoires et en favorisant leur cohésion.

Mais il faut pour cela une meilleure prise en compte du sport par les politiques publiques en s'appuyant notamment sur les compétences sportives des collectivités territoriales.

Il faut aussi dépasser l'approche sectorielle du sport en favorisant l'approche globale et transversale.

Mais l'aménagement du territoire doit aussi s'intéresser au sport.

Car le sport peut efficacement contribuer aux politiques encouragées par l'aménagement du territoire : attractivité et compétitivité, cohésion et équilibre des territoires.

Mais le sport peut aussi relever de la politique de modernisation des services au public.

Car cette notion de services rendus aux populations concerne directement l'ensemble des activités sportives.

ILE DE FRANCE : UN COIN DU VOILE

Jean-Paul LACAZE

L'évènement est passé presque inaperçu, tant l'élection présidentielle américaine et la crise économique mobilisaient les médias. Le 7 novembre, **Christian Blanc, Secrétaire d'Etat chargé du développement de la région capitale, a donné une conférence de presse assez discrète pour annoncer qu'il avait présenté la veille au Président de la République son projet de création d'un pôle scientifique et technologique sur le plateau de Saclay (Essonne et Yvelines).**

Il s'agit de transposer à l'échelle de la région capitale le principe du « cluster » déjà mis en œuvre dans les pôles de compétitivité ; mais, dans le cas de Saclay, il prend une grande envergure. Le rapport de présentation, accessible sur le site du Secrétariat d'Etat, recense les atouts du site qui accueille déjà, dans ses périphéries un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur, de recherche et de technologie formant une masse critique notable mais fonctionnant jusqu'ici de manière autonome.

Le plan prévoit en parallèle la construction de logements pour les 35.000 habitants attendus sur le plateau, dont 12.000 étudiants, et d'équipements collectifs nécessaires au développement de la zone, tels que de nouvelles infrastructures de transport, notamment ferroviaires, ou d'infrastructures à vocation économique (hôtels, commerces...), pour une création totale d'emploi estimée à 40.000. Le besoin de financement est évalué à quelques dizaines de millions d'euros pour l'année prochaine avec un coût global se situant entre 2,5 et 3 milliards d'euros.

Le rapport montre que de nombreux travaux et annonces officielles antérieures avaient ouvert la voie à ce projet.

Ce qui est nouveau, c'est la décision de proposer au Parlement la création d' «un établissement public à la gouvernance spécifique, intégrant l'Etat, les collectivités territoriales, le monde scientifique et le monde économique, en coopération avec une fondation scientifique aux compétences élargies».

En effet, dans notre droit, la création d'une catégorie d'établissements publics relève de la Loi ; chaque établissement particulier étant ensuite créé par Décret. S'il s'agissait seulement d'urbaniser le plateau de Saclay, la catégorie des Etablissements publics d'aménagement (EPA) était disponible.

Elle a permis de mettre en œuvre, dans le passé récent, des opérations aussi importantes que les villes nouvelles, La Défense, Euralille ou Euro-méditerranéen.

On veut cette fois explorer une autre voie et associer plus intimement la fonction d'aménagement et celle de gestion du futur « cluster ». Cette orientation stratégique novatrice est séduisante, mais la gestion quotidienne de l'organisme devra être étudiée avec soin, tant les temporalités d'action et les servitudes économiques et financières des deux domaines sont divergentes.

Que peut-on attendre d'un tel projet ? Sur le terrain économique et technologique, il peut devenir le moteur d'envergure internationale qui manque en France. L'Île de France concentre déjà, cite le rapport, 40% de la recherche-développement nationale, 33% du secteur des hautes technologies, 47 % des cadres d'entreprise, 42% des chercheurs et 30 % des établissements d'enseignement supérieur. Mais la coopération entre secteurs reste encore trop dispersée pour pouvoir produire toutes les retombées que l'on peut en attendre. La formule proposée, bien dans la tradition de notre Etat interventionniste, est, au moins dans ce cas, logique. Par contre, la faiblesse du programme de logement, bien inférieur à celui des emplois directs et indirects qui seront induits par le projet, ainsi que la sanctuarisation respectée de la vocation agricole du centre du plateau, montrent que le projet ne recherche pas un caractère de ville nouvelle.

Les retombées, on en reparlera plus tard. Dans la géographie économique et sociale de l'Île de France, on va, une fois de plus, concentrer les emplois supplémentaires au cœur des zones résidentielles des cadres. Les autres projets annoncés s'attaqueront-ils au difficile problème du déséquilibre est-ouest de l'emploi ? Prendront-ils en compte la pénurie aiguë de logement ? Et, comme d'habitude, la possibilité d'ouvrir vers le bassin parisien la recherche de solutions adaptées n'est même pas évoquée.

Finalement, le projet ne fait que s'ajouter à la longue liste des projets dispendieux concoctés dans le microcosme parisien pour développer méthodiquement la région capitale. Après les villes nouvelles, La Défense, l'Opéra, les musées, le Stade de France, celui d'aujourd'hui aura au moins le mérite de cibler un domaine productif qui peut avoir des retombées dans les autres régions et d'induire peu de dépenses de fonctionnement récurrentes.

J.P.L

J'AI RENCONTRE UNE « ECOCITE »

Jean-Paul LACAZE

Ingenieur général honoraire des ponts et
Chaussées
Professeur honoraire d'urbanisme

Pour tenter de faire face à une crise du logement particulièrement forte en Île de France, et qui s'aggrave au fil des jours, les débats en cours commencent à privilégier deux pistes principales pour une stratégie adaptée au contexte actuel.

La première suggère de changer d'échelle spatiale, comme, à leurs époques, Haussmann puis Delouvrier l'ont fait pour accroître suffisamment la production de terrains constructibles. Aujourd'hui, l'expansion aux limites actuelles de l'agglomération existante se heurte à trop d'obstacles pour offrir une réponse à la hauteur des besoins. Il faut regarder au-delà des limites de l'Île de France. Le proche bassin parisien, y compris Rouen, Chartres, Orléans et Reims, héberge déjà des dizaines de milliers de familles dont les personnes, actives viennent quotidiennement travailler dans le grand Paris.

En raison des fortes différences de coût des terrains, l'accession sociale à la propriété s'est reportée depuis trente ans au-delà de la limite de l'Île de France. Une troisième couronne de banlieue, forte déjà de près d'un million d'habitants a commencé à se former sans aucune vue d'ensemble. En s'appuyant sur ces deux mouvements spontanés, on peut – et on doit – chercher à construire une stratégie d'ensemble de développement urbain mieux coordonnée et mieux adaptée aux impératifs du développement durable.

La seconde piste concerne la création ex nihilo d'«écocités». Elle figure notamment dans le rapport Attali. Il s'agirait de villes nouvelles nettement plus petites que celles du programme Delouvrier et, surtout, beaucoup plus compactes afin de pouvoir privilégier les circulations douces et non les déplacements motorisés. Un seuil de population au-delà de 20.000 doit être visé pour permettre un niveau d'équipement (lycée, sports, loisirs, culture) suffisant pour que les habitants n'aient à aller chercher en d'autres lieux les services les plus demandés. De nombreux exemples étrangers ont ouvert la voie et proposent des réalisations de qualité respectueuses des règles d'un urbanisme durable.

Les exemples de ce type de réalisations sont encore très rares en France, et limités à des petits quartiers, ce qui ne correspond pas à une approche globale du problème de la durabilité. Et pourtant, il existe de puis 40 ans une petite ville nouvelle qui, la première, a exploré cette voie !

J.P.L

MÉTÉO : RESTRUCTURATIONS

Jacques CARTIAUX

Directeur de Météo France pour le
département du Tarn

Maire de Lasgraïsses

La Météo presque moderne est née au milieu du XIX^{ème} siècle lorsque Napoléon III envoyant sa flotte en mer de Crimée (1854-1856), se l'est surtout faite envoyer par le fond avant qu'elle n'ait tiré le moindre coup de canon et ce, par un ennemi imprévu ... une tempête !

Fort courroucé « N le petit » fait alors appeler son prix Nobel potentiel (... s'il avait existé à l'époque), un dénommé Urbain LE VERRIER (1811-1877), contemporain donc du célèbre Colonel Charles-Louis Du Pin¹ ! ...

« Dites-moi Urbain, n'aurait-on pas pu prévoir cette « catastrophe naturelle » qui vient de ridiculiser notre marine impériale en envoyant par le fond bateaux et marins ? »

C'est ainsi que notre physicien spécialiste de « mécanique céleste » s'est aperçu qu'une perturbation de l'atmosphère pouvait être observée un jour sur la côte Atlantique, le lendemain en Alsace et le surlendemain chez les cousins princiers du Liechtenstein ...

Premier problème, observer une perturbation au point « A » c'est bien, mais encore faut-il transmettre cette information au point « B », et même aux points « C », « D » etc ... afin qu'elle puisse y être éventuellement utile.

Heureusement Graham BELL et quelques prestataires de téléphonie arrivaient sur le marché (1876 pour ce qui deviendra le fameux et indispensable « portable »)!

Le principe de la « prévision » météo était né.

Cette météorologie débutante fut donc d'abord utilisée pour ... la marine, puis au début du XX^{ème} siècle par l'aviation, en particulier lorsqu'on a commencé à transporter des passagers.

C'est ainsi qu'historiquement la Météorologie a toujours été rattachée au Ministère en charge des ... transports.

Les progrès ont continué pour, entre et « grâce » aux guerres mondiales. Pour mémoire, le débarquement du 6 juin 1944 c'est d'abord et surtout une excellente prévision météorologique de brouillard pour le matin du 6 juin.

Après guerre, les avions avaient besoin de plus de prévisions, les radars sont devenus des outils météo, puis fin des années 60 les « ordinateurs » ont commencé à permettre de mettre en équation l'atmosphère terrestre, en la considérant comme un gaz presque parfait et en lui appliquant les principes de la thermodynamique.

Enfin les satellites sont venus apporter une vision globale de notre terre et aujourd'hui des mesures fines de divers paramètres là où l'observation humaine est rare et/ou difficile (mers et océans, altitude etc.) ... la météo moderne est sur les rails.

Les prévisions se font de plus en plus précises à mesure de l'évolution de ces outils d'observation et de calcul, elles ne servent plus seulement aux « transports » mais à toutes les activités humaines d'extérieur, de l'agriculture au BTP en passant par les sports et les loisirs.

La météo prend une valeur marchande et le 1^{er} janvier 1994, de Direction du Ministère des Transports, elle devient Etablissement Public à caractère Administratif sous la tutelle du même ministère.

Entre-temps, il y avait de 1981 à 1983, avec Pierre MAUROY et Gaston DEFERRE, ... la dé-cen-tra-li-sa-tion !

C'est ainsi que, devenue un « **service pour tout public** » et puisque désormais apte à remplir avec précision sa mission régalienne de « sécurité des personnes et des biens », il fut décidé de doter chaque département d'un service météorologique de ... PROXIMITE, afin d'épauler localement les responsables de cette sécurité, à savoir les Maires et les Préfets tout en rendant d'énormes services à ces gros consommateurs de prévisions que sont les agriculteurs !

Bien évidemment, si 80% des crises mettant en jeu la sécurité de nos concitoyens sont d'origine météorologique ou météo-dépendante pour l'évolution et la sortie de crise, ces épisodes paroxystiques restent relativement rares, mais :

- entre ces aléas extrêmes la prévision météorologique de PROXIMITE s'est révélé un outil et un atout économique pour bien des activités humaines citées plus haut.
- compte-tenu du réchauffement climatique en cours, que personne ne met plus en doute et qu'il convient d'observer au plus près du terrain, ces crises d'origine météo risquent fort de se multiplier.

C'est le moment que choisit l'Etat pour «déménager son territoire» de ces Centres Départementaux de Météorologie (CDM) qui,

depuis au moins un quart de siècle, sont au sommet de leur art et devenus parfaitement opérationnels en matière de sécurité civile où ils sont capables **d'initiative, d'anticipation et surtout de réactivité.**

Pour qu'une prévision soit utile, il faut savoir pour qui on la fait et pour quoi faire. Il est donc parfaitement illusoire, sauf à être un « scientifique » béat, de penser que les « progrès de cette science » pourront intégrer la topo-climatologie et la connaissance des activités humaines d'un territoire acquises par ces CENTRES DE PROXIMITE que sont les CDM.

Peut-être y a-t-il des économies à faire dans l'EPA Météo-France, mais est-ce vraiment dans les départements de « N 1^{er} » (du moins tant que ceux-ci existent !) qu'il y a redondance ?

Qui peut soutenir quand on fait de la prévision à 7 jours qu'il est nécessaire de maintenir 24 heures sur 24 à la fois un centre national de prévision à Toulouse et 7 centres interrégionaux à Paris, Lyon, Aix, Bordeaux, Rennes, Lille et Strasbourg ?

Le centre national n'est-il pas capable de mettre en alerte et pour une nuit 2 ou 10 centres départementaux ? Dans les départements à risque météo grave avéré, ça n'arrivera qu'une fois par mois ... les très mauvaises années, ailleurs peut-être une ou deux fois l'an !...

Rappelons qu'il existe aussi un centre européen de prévision à Reading près de Londres (ECMWF ; www.ecmwf.int) lequel, avec à sa tête des Ingénieurs français et avec des moyens de calcul supérieurs aux hexagonaux, travaille sur les mêmes sujets.

Autant de questions que l'on peut légitimement se poser avant de « **déménager le territoire** » de l'expérience du terrain et des hommes qu'ont les Centres Départementaux de Météo-France ... comme d'ailleurs bien d'autres services publics de proximité sacrifiés sur l'autel de la RGPP ?

J.C.

"LE NOUVEL ESPACE RURAL FRANÇAIS"

**Rapport d'information
de MM. Jean FRANÇOIS-PONCET
et Claude BELOT (15 juillet 2008)**

Jean-Luc OBIN

Le Sénat, par sa Délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire (présidée par M. Jean-François PONCET) a réalisé au printemps une étude approfondie du « nouvel espace rural français ».

Un résumé en quatre pages se trouve sur le site internet du Sénat. Mieux que ce résumé assez dense et technique, la conclusion du rapport rend compte du ressenti global et du jugement de la Délégation.

« Finalement, le renouveau de l'espace rural apparaît comme une réussite française de ces trente dernières années. En effet, les acteurs, notamment locaux, ont su accompagner, réaliser et parfois même anticiper l'aspiration des populations à un meilleur cadre de vie.

Celle-ci s'est traduite à la fois par la création d'une nouvelle société rurale et par une meilleure répartition globale des populations et des activités sur le territoire, comblant largement le fossé séparant traditionnellement la vie citadine de la vie rurale et réduisant de moitié la fameuse « diagonale aride » héritée de l'exode rural des Trente glorieuses.

Le retournement des processus migratoires au profit des campagnes, les mutations des modes de vie dans ces dernières et l'évolution de leur perception par la société non rurale ont puissamment contribué à assurer la renaissance de territoires riches des potentialités les plus diverses, allant des services non marchands à l'économie productive la plus innovante, dont beaucoup n'ont pas encore été exploitées aussi largement qu'elles le pourraient. »

J.L.O.

NOMINATION de MARC GASTAMBIDE à la Fédération nationale des Parcs régionaux

Notre ami Marc GASTAMBIDE est le nouveau Directeur de la Fédération nationale des Parcs régionaux, comme l'indique le site de la Fédération.

Ses coordonnées :
mgastambide@parcs-naturels-regionaux.fr
Tél : 01 44 90 86 28

Ladite Fédération a bien de la chance !

Marc a été auparavant, entre autres, Commissaire de massif pour la Massif Central, Conseiller du Délégué (DIACT) pour les Affaires européennes, et dernièrement Conseiller du Délégué pour le développement territorial.

J.L.O.

Trois membres du Cercle, Jérôme Monod, Jean-François Drevet et Robert Branche, viennent chacun de publier un livre dont ils nous ont adressé un exemplaire. Je les ai lus avec beaucoup de plaisir, d'intérêt, et d'émotion pour ce qui concerne le livre de Jérôme ;

Pour vous inciter à en faire autant (si besoin en était), nous publions ci-après le texte de la 4^{ème} de couverture des ouvrages de Jérôme Monod et de Jean-François Drevet et un article de Robert Branche.

Par ailleurs, nous publions également page 8 les conclusions d'un rapport sénatorial que Jean-Luc Obin a analysé et ci-après le compte-rendu du livre ZEUGMA de notre ami Jean-Paul Lacaze.

Hervé NORA

HISTOIRE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE DE L'UNION EUROPÉENNE

LE DECHIREMENT

**Lettres d'Algérie et du Maroc
1953-1958**

Un livre de Jérôme Monod

« Ces chroniques reprennent très exactement les lettres d'Algérie et du Maroc que j'ai écrites à ma famille de 1953 à 1958 ».

J'ai décidé de les publier pour livrer mon témoignage sur des choses vécues comme appelé pendant dix-huit mois, et rappelé dans les montagnes de l'Ouarsenis, pendant si mois.

« Si ce Déchirement peut montrer à des générations qui n'ont connu ni l'armée ni la guerre le caractère inacceptable et vain du recours à la violence, je m'en réjouirai. La plus absurde de ces années, que l'on avait baptisées du nom de « pacification », c'est que deux grands pays, la France et l'Algérie, n'ont pas encore trouvé le chemin d'une vraie collaboration politique, d'une entente de leurs deux peuples, si nécessaire pour ces deux nations et pour l'Afrique tout entière ».

Editions Fayard

Un livre de Jean-François DREVEY

La mise en place d'une politique européenne de réduction des disparités régionales, appelée successivement politique régionale, politique structurelle ou politique de cohésion n'était nullement acquise à l'avance et n'est pas garantie pour l'avenir. Au niveau communautaire comme au niveau national, combattre les écarts de développement par une politique ad hoc, discriminatoire par nature, ne va pas de soi. Au deuxième rang après la politique agricole, cette politique utilise environ un tiers du budget communautaire. Elle résulte d'un long cheminement méthodologique et d'un débat entre les États membres, qui ont reconnu la nécessité d'exercer de cette manière la solidarité communautaire, à condition qu'elle soit efficace et donc limitée dans le temps. Construite par étapes entre 1975 et 1988, appliquée avec succès depuis cette date dans les États membres méditerranéens, la politique régionale doit maintenant contribuer au rattrapage des pays d'Europe centrale. Par ailleurs, elle est observée favorablement par les grands pays émergents, où le développement économique accentue les tensions sociales et régionales.

Les étudiants, les fonctionnaires et les élus en relation avec les affaires européennes, les responsables des collectivités territoriales, trouveront dans cet ouvrage une information précise sur l'une des politiques de l'Union européenne qui les concerne le plus.

Editions Belin

NEUROMANAGEMENT POUR TIRER PARTI DES INCONSCIENTS DE L'ENTREPRISE

Robert BRANCHE
Editions du PALIO

Étrange monde que le nôtre tel qu'il ressort des dernières découvertes des Neurosciences : un individu efficace est d'abord un individu qui sait tirer parti de ses processus inconscients !

Surprenant ? Pas tant que cela si on réfléchit (consciemment !) un peu...

D'abord, l'essentiel de notre corps est piloté inconsciemment.

Certes, c'est moi qui décide de déplacer mon bras ou me mettre à courir, mais pour la mise en œuvre de cette décision et la gestion de toutes les conséquences, je – en tant que personne consciente – n'y suis plus pour grand chose ! Essayez donc consciemment d'envoyer l'impulsion électrique qui va contracter le muscle, d'accélérer votre cœur ou votre respiration ou de vous faire transpirer pour réguler la température...

Oui mais cela, c'est de l'intendance. Pour le reste, je – toujours en tant que personne consciente – suis aux commandes. Est-ce si sûr ?

Imaginons que, alors que je suis en train de courir le long de la Seine, je me mette à penser à cette mission compliquée que je mène actuellement, puis à la musique que diffuse mon iPod et enfin à ce bateau qui passe sur la Seine. Dans le même temps, je continue bien à courir sans y penser, et ce n'est pas si simple de courir le long de la Seine : le sol est composé de pavés et est inégal, l'eau toujours à proximité,... Décidément, mes processus inconscients sont capables de gérer du complexe !

Maintenant compliquons un peu plus cette course avec l'arrivée brutale d'un chien qui court vers moi. Automatiquement, je modifie ma trajectoire pour l'éviter et un sentiment de peur irrationnelle s'empare de moi : flash brutal du souvenir de cet accident survenu dans ma petite enfance lorsqu'un chien m'avait agressé et que, sans l'intervention de mon père, ma vie aurait pu être en danger. Mais non, ce chien n'est pas dangereux : ce n'est pas vers moi qu'il court, mais vers cet enfant que je viens de dépasser. Tout ceci ne s'est passé qu'en une seconde : éviter inconsciemment le chien, identifier vers quoi il courait, conclure qu'il n'y avait aucun danger.

Que s'est-il passé ? Il y a eu d'abord deux processus inconscients qui se sont déroulés en parallèle :

- un processus ultra-rapide qui, sans identifier de quoi il s'agissait, a calculé la trajectoire, et a déclenché automatiquement un évitement,
- un processus rapide qui a identifié que c'était un chien, rappelé toutes les informations pertinentes mises en mémoire et notamment le souvenir venant de mon enfance, et alerté ma conscience.

Ensuite j'ai traité consciemment le problème et me suis rendu compte que mon souvenir me trompait et que ce chien-là n'était pas dangereux. J'ai donc modifié l'interprétation initiale et bâti une nouvelle conforme à la réalité.

Voilà donc que, pour garantir ma survie, mes processus inconscients sont capables de « prendre des décisions » – modifier ma trajectoire –, traiter de l'information – construire une synthèse des informations relatives à une situation – et déclencher une alerte pour « m'obliger » à traiter consciemment la menace...

Sans inconscients, pas de survie ? Et oui... mais pas d'intuition, non plus...

Retournons un moment le long de la Seine pendant ma course. Donc je pense à la mission que je mène actuellement et fais le tour rapidement de toutes les données en ma possession, des contraintes identifiées, des questions en suspens, des objectifs connus. Aucune solution n'émerge directement de cette analyse. J'ai la sensation de regarder ce problème, de tourner autour, d'essayer de dessiner des chemins possibles. Je cours après une idée, comme je cours le long des quais. Recherche de l'intuition. Puis, je pense à autre chose, et, notamment à ce chien qui surgit... Quarante-cinq minutes plus tard, ma course est sur le point de se terminer quand je repense à ma mission. Tiens, le sujet s'est comme décanté de lui-même : de premiers axes de solution s'imposent spontanément à moi. Reste à les creuser, les documenter, les hiérarchiser... Bizarre.

Que s'est-il passé ? J'ai d'abord posé consciemment le problème et constaté qu'aucune solution ne s'imposait, puis j'ai pensé à autre chose. Quand je dis « penser à autre chose », cela veut dire que mon

système conscient s'est focalisé sur un autre sujet. Pendant ce temps, j'ai continué à réfléchir inconsciemment au problème posé : mon inconscient a été capable de travailler en parallèle sur l'ensemble des données réunies et de rechercher un grand nombre de solutions possibles. Cette recherche s'est passée sans que je m'en rende compte. Quand elle a abouti à l'identification de plusieurs axes envisageables, ces axes ont été proposés à ma conscience afin que je les analyse.

Gestion de mon corps, surveillance et alerte, analyse des problèmes... Vraiment, mon inconscient n'est pas stupide !

Mais c'est moi en tant que personne consciente qui décide. Bien sûr... quoique...

Remontons un peu avant la course. Imaginons que c'est un dimanche matin, je viens de me réveiller et n'ai rien de prévu : juste une journée vide devant moi. Le champ des possibles est vaste, et presque infini. Si je dois examiner toutes les options possibles, je vais être incapable de décider : la journée sera terminée avant que j'ai fini l'analyse. Ce n'est pas ce qui va se passer : l'idée d'aller courir va venir d'elle-même. Que veut dire « d'elle-même » ? Simplement que, là encore, un choix inconscient est établi et proposé. Ce choix est construit à partir de mon expérience passée, du souvenir des situations positives et négatives vécues, et de la situation présente. Lorsque cette proposition d'aller courir émerge, je peux bien sûr la refuser. Mais mon système inconscient a bien travaillé, sa proposition me plait et je vais courir.

Mais alors à quoi sert ma conscience ? A innover, à faire face à des situations nouvelles, à anticiper.

Comment ? En ayant accès à la fois aux informations présentes – ce que je vis actuellement – et passées – ce que j'ai vécu, entendu ou pensé –. En construisant des situations virtuelles, des concepts, c'est-à-dire des scénarios potentiels d'action. En les analysant et les hiérarchisant. En mettant en œuvre celui qu'elle a retenu.

La conscience a une grande force : elle n'est pas prisonnière de ses habitudes ; elle a une grande faiblesse : elle ne peut se centrer que sur un seul sujet à la fois. L'inconscient a une grande force : il peut traiter rapidement en parallèle un grand nombre de sujets ; il a une grande faiblesse : il ne peut que reproduire ce qu'il a déjà fait ou ce que l'on lui demande.

Finalement, conscient et inconscient sont inséparables et sont un peu le yin et yang de notre système vital.

Alors qu'est ce qu'un individu « efficace » ? C'est un individu qui a compris que l'essentiel de son fonctionnement était inconscient, largement piloté par des émotions et construit sur des interprétations :

- il concentre son système conscient sur les situations nouvelles et laisse les systèmes inconscients piloter au maximum les processus acquis et assurer la veille et l'alerte.
- il sait que son moteur émotionnel programmé dans ses gènes et enrichi par son expérience viendra alerter sa conscience quand cela sera nécessaire.
- il s'assure que le réel vient bien nourrir dynamiquement toutes ses interprétations conscientes.

Et l'entreprise...

Reprenons rapidement les différents items.

Le pilotage. Comme pour un individu, une Direction Générale peut certes décider de « se saisir de quelque chose » ou « se mettre à courir », mais ce n'est pas elle qui va réaliser l'action et la plupart des gestes précis à accomplir et toutes leurs conséquences lui resteront inconnues. Et ce d'autant plus que la taille sera grande.

La surveillance et les alertes. Que peut faire le management si l'entreprise n'est pas par elle-même en éveil ? Comment sera-t-il prévenu d'une initiative d'un concurrent, d'une évolution d'un marché ? Comment pourra être évité un obstacle si des réflexes de survie rapides n'interviennent pas ?

L'innovation et l'intuition. Plus l'entreprise est vaste, ses marchés nombreux et différents, ses produits ou services sophistiqués, moins la solution pourra venir de la « tête », même la mieux faite du monde. Si la Direction Générale n'est jamais « surprise » par de nouvelles idées venant de son entreprise, elle risque de se voir surprendre par la concurrence !

La prise de décisions. A nouveau, le champ des possibles est presque infini. Comment imaginer que la Direction puisse décider sans un pré-tri effectué par les processus de l'entreprise ? Et ce sans son intervention, car sinon cela reviendrait à dire que la Direction examine tout. Et là c'est la mort par embolie cérébrale...

Donc l'entreprise efficace est bien, comme l'individu, une entreprise qui sait tirer parti de ses processus inconscients.

Tel est le propos de mon livre « *Euromanagement ou Comment tirer parti des inconscients de l'entreprise* » (voir aussi mon blog <http://robertbranche.blogspot.com>).

Ni théorique, ni purement opérationnelle, c'est une approche empirique qui part des faits issus tant des neurosciences que de mon expérience personnelle, et les confrontent. C'est un processus d'hybridation.

J'y insiste sur l'importance de la confrontation en interne comme en externe, car elle est un ressort essentiel :

- Elle assure l'ajustement entre tous les conscients/inconscients qui constituent l'entreprise : sans confrontation, l'entreprise ne pourra que constater ses dysfonctionnements et ne sera pas optimisée.
- Elle ne fait remonter vers le niveau supérieur que les alertes nécessaires et avec les informations qui permettent effectivement de les traiter : sans confrontation, la résolution des problèmes est aléatoire et la solution incertaine.
- Elle maintient vivant le « moteur émotionnel » de l'entreprise : sans confrontation, en absence de codage génétique de la survie, l'entreprise peut se couper du réel et mettre en péril sa pérennité.

Or, comme la confrontation n'est pas naturelle, comme nous allons spontanément vers l'évitement ou le conflit, c'est une des responsabilités majeures du management de développer cette culture.

Diriger, ce n'est pas chercher à faire disparaître les inconscients, ni à tout rationaliser et simplifier : sans inconscients, l'entreprise ne peut pas être efficace. Penser que tout peut être rationalisé, c'est nier le réel et donc être soi-même irrationnel.

Diriger, c'est se servir de la complexité pour accroître l'efficacité, pour aider l'entreprise à survivre en se développant mieux et plus vite.

Diriger, c'est apprendre à « neuromanager » en tirant parti des inconscients de l'entreprise.

R . B .

<http://robertbranche.blogspot.com>

ZEUGMA

Jean-Paul LACAZE

Zeugma, drôle de nom pour un livre ! Bien sûr, amis du cercle, vous n'ignorez rien des subtiles différences qui distinguent un zeugma d'un banal oxymore, les deux consistant, au choix, soit une figure de style soit une faute de grammaires. L'oxymore associe deux termes contradictoires entre eux : « une obscure clarté » ou « un silence éloquent ». Le zeugma consiste à ne pas énoncer à nouveau le sujet d'une phrase que l'on veut compléter par deux compléments sans rapport l'un avec l'autre : « vêtu de probité candide et de lin blanc », « il parlait en anglais et en gesticulant », ou, en double zeugma, « Cet invalide avait eu trois blessures, une à Austerlitz, une à la fesse, et la troisième à l'improviste. »

Zeugma est aussi le nom d'une ville antique aujourd'hui enfouie sous les eaux du barrage de Birecik, récemment construit en Turquie sur l'Euphrate, ce qui a conduit à une fouille préalable de cette étape importante de la route de la soie.

Ces deux références sont constantes dans le livre de Marc-Alain Ouaknine, récemment paru au Seuil, ***Zeugma, mémoire bibliques et déluges contemporain***. Elles ponctuent une réflexion sur les thèmes majeurs de la prospective environnementale comme le principe de responsabilité; la montée des eaux et les menaces pour la biodiversité, dont l'ours polaire est le symbole. L'auteur, rabbin et docteur en philosophie, manie en virtuose les concepts et les mots. Son style, remarquable de clarté et d'élégance ne refuse pas l'emploi de quelques notions philosophiques, mais les commente pour les rendre compréhensible à tout honnête homme.

Cette lecture enrichissante nous incite à dépasser les simplifications cartésiennes d'une logique aujourd'hui obsolète mais qui a nourri nos apprentissages personnels. Penser en zeugma, c'est construire des ponts entre des champs de savoirs apparemment indépendants les uns des autres pour prendre une meilleure mesure des complexités de notre monde. L'auteur s'appuie sur la logique du

Talmud qu'il illustre par l'exemple suivant. Je ne résiste pas à l'envie de citer *in extenso* ce morceau de bravoure qui éclaire un livre par ailleurs fort sérieux :

« Tu veux un exemple?

- Oui, je veux un exemple !
- Bon, je vais te poser quelques questions. Tu es prêt?
- Oui
- Deux hommes descendent par une cheminée. L'un en sort sale, l'autre propre. Qui va se laver?
- Simple, c'est celui qui est sale qui va se laver.
- Faux! C'est celui qui est propre qui va se laver. Logique : celui qui est sale voit celui qui est propre et pense qu'il est propre lui aussi ; il ne va donc pas se laver. Celui qui est propre voit celui qui est sale et pense qu'il est sale lui aussi ; c'est donc celui qui est propre qui va se laver
- Logique en effet. Je crois que j'ai compris.
- Vérifions. Deux hommes descendent par une cheminée. L'un en sort propre, l'autre sale. Qui va se laver ?
- Tu viens de me donner la réponse : c'est celui qui est propre qui va se laver.
- Faux ! Tous les deux se lavent. C'est logique. Celui qui est propre voit celui qui est sale et pense que lui aussi est sale, il va donc se laver. Mais celui qui est sorti sale voit celui qui est sorti propre se laver et va aussi se laver. Donc tous les deux se lavent.
- Je n'ai pas réfléchi comme ça. Pose-moi une autre question pour voir si j'ai bien compris la méthode.
- Deux hommes descendent par une cheminée. L'un en sort propre et l'autre sale. Qui va se laver ?
- Tous les deux, nous venons d'arriver à cette conclusion.
- Faux. Aucun ne se lave. C'est logique : celui qui est sale voit celui qui est propre et pense qu'il est propre lui aussi ; donc il ne se lave pas. Celui qui est propre voit que celui qui est sale ne se lave pas ; il ne se lave pas non plus. Aucun des deux ne se lave.
- Logique. Maintenant, je suis sûr d'avoir bien compris. Pose-moi une dernière question.
- Deux hommes descendent par une cheminée. L'un en sort propre, l'autre sale. Qui va se laver ?
- Aucun des deux ne se lave.....
- Faux ! La réponse est que c'est une question étonnante. Comment est-il possible que deux personnes qui passent par la même cheminée puissent en sortir l'une sale et l'autre propre ? »

J-P.L

HOMMAGE À PAUL RAMBEAUD, DÉCÉDÉ EN JUILLET DERNIER

Jean ROGER

ancien Commissaire à l'Aménagement des Massifs de l'Est (Alpes, Jura, Vosges). DATAR.

Je voudrais rappeler d'abord quelques témoignages recueillis en leur temps à la DATAR :

« Un homme très apprécié, considéré comme discret et efficace » rappellent des responsables du Beaufortain.

Pour Philippe Lamour, créateur du Bas-Rhône Languedoc et élu du Queyras : « Le Queyras, qui lui doit son salut, lui exprime sa gratitude ».

Pour Pierre Rémy, co-fondateur et délégué général de l'Association des Elus de la Montagne : « Paul Rambeaud était un haut fonctionnaire qui venait à votre rencontre, avec un sens du dialogue exceptionnel, un véritable animateur »

L'ANEM lui a d'ailleurs rendu un hommage public lors d'une assemblée générale dans le Vercors, il y a quelques années. J'ajouterai que, passionné par son métier au service de la montagne, c'était un homme de grande capacité, stratège, habile à saisir les opportunités, sachant analyser, construire une vision, proposer et convaincre en trouvant des alliés et, souvent, en avance sur l'époque.

En voici les preuves : Paul Rambeaud fut d'abord un ingénieur du Corps du Génie Rural à la fin puis à l'issue de la guerre, en Lorraine, en Ariège, en Isère, en Haute-Loire, dans le Cantal, tous territoires de montagne. Il fut l'un des artisans de l'épopée de l'équipement rural, impulsée par le service du génie rural, réputé pour sa compétence technique, sa proximité des élus et des professionnels son goût d'entreprendre pour le monde rural. Il fut, par exemple, à l'origine de la création du Syndicat intercommunal des Eaux de la région grenobloise qui, démarré il y a soixante ans à six communes,

dessert aujourd'hui 200.000 habitants. Paul Rambeaud fut aussi le premier directeur de l'agriculture de l'Isère.

Il fut ensuite, j'allais dire surtout, au sein de la DATAR, l'initiateur de la politique de rénovation rurale en montagne, dont il fut le premier Commissaire sous l'autorité de Jérôme Monod. Avec quelques autres, il sut concevoir, faire adopter et développer une stratégie qu'il définit lui-même ainsi : « démontrer qu'il existe en France une unité montagnarde et créer une pensée commune aux massifs pour rattraper les retards d'équipements, valoriser les potentiels, créer des emplois ». Il disait volontiers que Georges Pompidou, attaché au Massif Central, comme d'ailleurs Jacques Chirac ou Valéry Giscard d'Estaing, l'avait laissé agir : ce fut un enchaînement de décisions fructueuses : la Loi Pastorale, l'Indemnité spéciale Montagne, la prime « à la vache tondeuse » dont il était si fier, le Fonds interministériel pour le Développement et l'Aménagement Rural, les Schémas de Massifs, les Commissaires pour les mettre en œuvre, la création de la Grande Traversée des Alpes, puis le discours de Vallouise et la Directive Montagne, enfin la Loi pour le développement et l'aménagement de la Montagne, dont il conseilla le rapporteur, le député Louis Besson, loi qui fût adoptée à l'unanimité en 1985.

Paul Rambaud était un partisan résolu d'un développement équilibré des territoires et du dialogue avec tous, à l'époque de la création des stations d'altitude ; il fut vraiment, pour notre génération, l'un des inspirateurs majeurs d'une politique pour la Montagne. Sa notoriété l'appela d'ailleurs à diverses missions internationales, au Caucase et au Maroc notamment.

Dans la dernière partie de son parcours, il a illustré deux idées majeures aujourd'hui banales, mais à l'époque novatrices :

- d'abord, l'appui de la recherche à la décision publique : ce fut son défi, -, j'étais à ses côtés - à la tête du CTGREF, établissement public à caractère scientifique et technique, dont le site de Grenoble a développé une compétence montagnarde internationalement reconnue.
- ensuite la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement au sein de la mission spécialisée du Conseil Général des Ponts et Chaussées,

Quelle fécondité et quel exemple pour le service public : Ingénieur Général, Officier de la Légion d'honneur et du Mérite, il ne recherchait pas les honneurs, mais l'amitié. A l'exemple de ce repas amical qui, l'an dernier, a réuni autour de lui et de Madame Rambeaud des anciens des commissariats et services proches. L'ambiance fut vive et détendue. Comme toujours avec Paul.

J.R.

« Aménager le territoire, c'est la plus belle façon d'aimer son pays et ses concitoyens »



La Lettre du Cercle

N° 35 - décembre 2008

• Directeur de publication :

- Hervé Nora, Président du Cercle

• Rédacteurs :

- Robert BRANCHE
 - Jacques CARTIAUX
 - Jean-Paul LACAZE
 - Jean-Luc OBIN
 - Jean ROGER
 - Jean-Marie SIMON

Comité de lecture :

- Jean-Marie SIMON
 - Patrice BECQUET
 - Jean-Paul LACAZE

• Édition :

- Françoise SALOMON